

Trois procès, trois verdicts pour Hamlet

Ni théâtre, ni procès, le spectacle *Please Continue (Hamlet)*, proposé trois soirs de suite à l'Espal la semaine dernière, donnait dans la performance.

Sur scène, trois vrais acteurs pour incarner Hamlet, Gertrude, sa mère, et Ophélie, son ex-petite amie et par ailleurs fille de la victime. À leurs côtés, des professionnels du droit, non-acteurs : le président de la Cour d'assises, l'avocat général et deux avocats, l'un pour la défense et l'autre pour la partie civile.

Hamlet, accusé d'avoir tué d'un coup de couteau Polonius, l'a-t-il fait volontairement ou accidentellement ? Lui se défend d'avoir cru tuer un rat. Pour juger cette affaire inspirée par la tragédie de Shakespeare et par un fait divers réel, les jurés ont été tirés au sort comme pour un vrai procès.

Trois représentations, trois verdicts. Hamlet a été condamné à six ans de prison mercredi soir et à huit ans



Derniers mots de l'accusé avant les délibérations du jury : « Je voudrais que cette tragédie s'arrête. »

d'emprisonnement vendredi. Jeudi, il a été acquitté. Des orientations diverses en raison du jeu des comédiens, qui improvisent sur la trame, en raison du « talent » de persuasion des avocats et des magistrats, chaque soir différents.

Qu'a montré cette prestation plutôt jubilatoire ? Que la justice rendue par des hommes restait forcément subjective...